

Atelier Technologique  
 rue de l'Ecole forestière  
 19250 MEYMAC  
 05 55 46 06 88  
 06 83 69 79 10

**Cette fiche doit être présente sur le chantier.**  
**Tous les intervenants doivent impérativement prendre connaissance de cette fiche et la signer avant le début des travaux.**

Latitude :

Longitude :

Indications pour guider les secours :  
 (à partir du PRS)

**PROTEGER - ALERTE - SECOURIR**

Réalisé en collaboration avec la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine et certifié conforme à l'exigence du décret n°2016-1678 – applicable au 1er avril 2017. VS 24/03/2017. Libre de droits sans modification.

**LOCALISATION**

Département - Commune:  
 Lieu-dit :

Parcelles Cadastres :  
 Année des derniers travaux :

**INFORMATIONS POUR LES SECOURS**

Accès au chantier :

- Véhicule léger  
 4x4

Autres :

Couverture téléphonique sur la parcelle :

- OUI  NON

Point de réseau le plus proche (voir plan de prévention)

**INTERVENANTS DU CHANTIER**

Nom du donneur d'ordre :  
 Nom de son représentant :  
 Tel :  
 Adresse :

Nom du Propriétaire :  
 Tel :  
 Adresse :

**CO-ACTIVITE**

Entreprises intervenantes et coordonnées	Type de travaux	Dates d'intervention prévue (Souligner les périodes d'intervention simultanées s'il y en a)	Modification des dates
1			
2			
3			

L'intervention d'une nouvelle entreprise ou la modification du programme d'intervention doit être faite après concertation avec le donneur d'ordre. Éviter les interventions simultanées. Si toutefois cela n'est pas possible, des mesures de sécurité spécifiques doivent être prises. Ces mesures et le programme d'intervention peuvent être amenés à être modifiés en fonction des aléas du chantier (sur la dernière page). Chaque chef d'entreprise intervenante met en œuvre des mesures de sécurité concernant son activité. L'employeur adapte et complète les connaissances des travailleurs au besoin. La fiche de chantier et les mesures spécifiques de sécurité peuvent être redéfinies, après concertation des chefs d'entreprises, pour adapter l'organisation du chantier face aux aléas et garantir la sécurité des intervenants.

**Règles ou mesures de sécurité mise en place pour assurer les interventions simultanées ou successives :**

**Les travaux sont exécutés dans les règles de l'art.**

# FACTEURS DE RISQUES

## Caractéristiques du Terrain

- |   |   |  |   |
|---|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Pas de risques         | <input type="checkbox"/> Barres Rocheuses | <input type="checkbox"/> Zone humide, marécage | <input type="checkbox"/> Cours d'eau        |
| <input type="checkbox"/> Déclivité, pente forte | <input type="checkbox"/> Failles, trou    | <input type="checkbox"/> Captage eau potable   | <input type="checkbox"/> Plans d'eau, marre |
| <input type="checkbox"/> Précipice              | <input type="checkbox"/> Autres :         |  |   |

## Ouvrages

Ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution	Voies de circulation
<input type="checkbox"/> Pas de risques <input type="checkbox"/> Lignes électriques aériennes ou enterrées <input type="checkbox"/> Lignes téléphoniques <input type="checkbox"/> Conduites d'eau ou autres fluides/ Captage <input type="checkbox"/> Fossés d'irrigations/Pièces d'eau <input type="checkbox"/> Gazoducs/Oléoducs <input type="checkbox"/> Conduites forcées de centrales hydroélectriques	<input type="checkbox"/> Pas de risques <input type="checkbox"/> Voies accessibles aux véhicules à moteur <input type="checkbox"/> Route <input type="checkbox"/> Piste <input type="checkbox"/> Chemin <input type="checkbox"/> Chemins balisés : GR <input type="checkbox"/> Canaux <input type="checkbox"/> Voies ferrées <input type="checkbox"/> Piste et installations liées à la pratique du ski
Ouvrages divers	Autres risques
<input type="checkbox"/> Pas de risques <input type="checkbox"/> Bâtiments <input type="checkbox"/> Puits et ouvrages divers (ruines) <input type="checkbox"/> Carrières <input type="checkbox"/> Vestiges militaires/miniers <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Pas de risques <input type="checkbox"/> Restes de conflits armés <input type="checkbox"/> Chasses <input type="checkbox"/> Zones piégées <input type="checkbox"/> Zone touristique <input type="checkbox"/> Autres :

## État Sanitaire du peuplement

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Pas de risques        | <input type="checkbox"/> Arbres morts, Déprissant : (%)   |
| <input type="checkbox"/> Chablis : (%)         | <input type="checkbox"/> Arbres atteints d'affections pouvant présenter un danger pour les travailleurs |
| <input type="checkbox"/> Arbres encroués : (%) |   |
| <input type="checkbox"/> Autres :              |   |

*Des mesures de sécurité spécifiques seront mises en place pour des travaux sur des arbres encroués ou chablis.*

*Les travaux sur les chablis et les arbres encroués sont interdits pour les travailleurs isolés.*

**Il est interdit de passer sous un arbre encroué, de faire chuter l'arbre encroué en abattant un autre arbre ou l'arbre support, de grimper sur l'arbre encroué ou l'arbre d'appui et d'utiliser la scie à chaîne au-dessus des épaules.**

*Les arbres encroués doivent être abattus en priorité. Si un arbre encroué ne peut être abattu, un périmètre de sécurité doit être matérialisé d'un rayon de 2 fois la hauteur de l'arbre le plus haut doit être défini.*

## Risques biologiques

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Pas de risques                            | <input type="checkbox"/> Rage   |
| <input type="checkbox"/> Borréliose de Lyme / Encéphalite à tiques | <input type="checkbox"/> Affections provoquées par les chenilles processionnaires                   |
| <input type="checkbox"/> Hantavirose                               | <input type="checkbox"/> Affections provoquées par les piqûres d'hyménoptères (frelons, guêpes ...) |
| <input type="checkbox"/> Leptospirose                              | <input type="checkbox"/> Utilisation de produits chimiques (se reporter à la fiche sécurité jointe) |
| <input type="checkbox"/> Echinococcose                             |   |

*Des documents d'information pour chaque maladies sont disponibles sur internet*

## CONSIGNES EN CAS D'EVENEMENT IMPREVU

En cas d'intempéries ou de phénomènes météorologiques dangereux :  
- arrêt des travaux.

En cas d'intrusion d'une personne étrangère sur le chantier :  
- arrêt des travaux, sauf si cet arrêt crée un risque supplémentaire.

En cas de détérioration d'un ouvrage : (ligne électriques, téléphones, conduite d'eau ...)  
- arrêt des travaux, prévenir les personnes compétentes. (DICT)

## RAPPEL SECURITE

- port des EPI obligatoires (gants,vêtement de visibilité,...)
- communication possible à tout moment entre les intervenants
- les travailleurs intervenants sur le chantier disposent des compétences nécessaire pour réaliser les travaux.
- respect des consignes de sécurité
- respect des distances de sécurité (quelques mètres pour l'élagage, 2x la hauteur de l'arbre pour l'abattage, pour les engins de débardage, suivre les instructions des manuels d'utilisation ou sur le bras de la grue).
- prévenir de sa présence avant de pénétrer dans le périmètre de sécurité d'une autre personne.

# PREVENTION

L'ensemble de ces éléments pourront être identifiés sur le plan de prévention

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Périmètre de sécurité :                 | <input type="checkbox"/> Zone environnementale sensible :                                      |
| <input type="checkbox"/> Mise en place de passage de cours d'eau | <input type="checkbox"/> Consignes et conditions techniques et environnementale particulière : |
| <input type="checkbox"/> Autres :                                |  |

Travailleur isolé :  OUI  NON

L'organisation des chantiers visera à éviter les travailleurs isolés. Toutefois, si le travail isolé s'impose, voici la liste des mesures de sécurité à respecter :

- Le travailleur isolé porte sur lui, le pansement compressif et son téléphone portable avec du réseau. (Si la couverture réseau n'est pas assurée et le contact visuel impossible, interdiction de travailler seul)
- Contact téléphonique/visuel toutes les ..... heures

## PLAN DE PREVENTION

Indiquez sur un schémas de la parcelle, tous les facteurs de risques identifiés, le point de rencontre avec les secours (PRS), le point de réseau le plus proche en cas de mauvaises couverture téléphonique et le lieu de stationnement des véhicules



Stationnement véhicule



Point(s) de Rencontre avec Secours PRS



Panneau de chantier



Zone d'appel avec du réseau

La voirie doit rester libre de tout encombrement, les véhicules doivent être stationnés dans le sens du départ.

Un panneau de chantier doit être mis en place sur toutes les voies d'accès de part et d'autres du chantier ainsi que sur les aires d'entrepôts.

Un panneau doit matérialiser le point de rencontre avec les secours sur le chantier.

Toutes les intervenants sur le chantier doivent être en possession d'un diplôme de Sauveteur Secouriste du travail (SST) en cours de validité (renouvelé tous les 2ans).

Une trousse de premiers secours doit être à présente sur le chantier/engin. Son emplacement doit être identifié par tous les opérateurs.

Lors de l'utilisation d'une scie à chaîne, vérifier de la présence d'un pansement compressif à porter de main (en cas d'hémorragie).

La vérification du contenu doit être faite par le responsable du chantier. Ce dernier est responsable de celle-ci (contenu de la trousse, présence d'un tire-tique et du matériel hémostatique ainsi que des dates de péremption des produits) .

## ANNEXE

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Plan, carte de localisation                            | <input type="checkbox"/> Schémas de l'organisation du chantier et Fiche de produit | <input type="checkbox"/> Fiche de mesures ou consignes spécifiques : |
| <input type="checkbox"/> Déclaration d'ouverture de chantier Mairie et DIRECCTE | <input type="checkbox"/> DT/DICT   |  |
| <input type="checkbox"/> Autres demandes d'autorisation :                       |  | <input type="checkbox"/> Signature des intervenants                  |

## DATE et SIGNATURES

Donneur d'ordre		Propriétaire	
Nom :	Nom :		
Date :	Date :		
Signature :	Signature :		
Chefs d'entreprises intervenant sur le chantier			
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Date :	Date :	Date :	Date :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

## MODIFICATION DES REGLES DE SECURITE et/ou DU PROGRAMME D'INTERVENTION D'UN COMMUN ACCORD AVEC LES INTERVENANTS

Date de la modification :

Signature des intervenants